

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-35

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**SERVICE D'ASSISTANCE AUX TRAITEMENTS DES EFFLUENTS
ET AU SUIVI DES EAUX**

**CONVENTION TECHNIQUE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA MISSION
D'ANIMATION TERRITORIALE EN MATIERE DE GESTION DES
COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES
ANNEES 2011 - 2012**

Depuis 1999, un partenariat existe entre le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant la mission de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R.).

Cette cellule du S.A.T.E.S.E. en liaison avec la Direction de l'Environnement, coordonne les actions soutenues par le Département et oriente les collectivités Tarn-et-Garonnaises dans leurs projets de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Nous avons signé, le 14 octobre 2009, avec l'Agence de l'Eau, une convention de partenariat technique pour la période 2007 – 2012. Cette convention regroupe les deux thèmes que sont l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques.

Suite à la signature de cette convention, l'Agence nous informe que concernant le volet « gestion des milieux aquatiques » une subvention maximale de 71 500 € pour la période 2011 – 2012 nous est attribuée, pour un programme d'actions qui a été estimé à 143 000 €.

Cette subvention est en correspondance avec les prévisions budgétaires du SATESE concernant les deux exercices 2011 et 2012.

Le versement de cette aide est subordonné à la passation d'une convention concernant le programme 2011-2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ainsi que l'attestation de commencement d'opération.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la convention de partenariat technique pour la période 2007-2012 regroupant l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques signée le 14 octobre 2009 avec l'Agence de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la nouvelle convention pour la période 2011-2012 à passer avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mission d'animation territoriale en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- Précise que l'Agence accorde au département, sur le volet « gestion des milieux aquatiques », une subvention maximale de 71 500 € pour la période 2011-2012 pour un programme d'actions estimé à 143 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,